

BULLETINS

ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

EXTRAIT

René Dussaud
La matérialisation de la prière
en Orient

PARIS-VI.

15, Rue de l'École-de-Médecine, 15

Bibliothèque Maison de l'Orient



135737

LA MATÉRIALISATION DE LA PRIÈRE EN ORIENT

PAR M. RENÉ DUSSAUD.

(Communication à la Société d'Anthropologie le 3 mai 1906.)

On n'a pas fait à la matérialisation de la prière la place qui lui revient dans les préoccupations religieuses populaires. Jusqu'ici, on n'en a signalé des exemples que chez les Indiens d'Amérique depuis le Pérou jusqu'en Californie. Nous nous proposons de montrer que la prière matérialisée n'est pas inconnue aux peuples de l'Orient. Nous limitons nos recherches à ce groupe, mais la diversité des éléments qui le composent aussi bien que la diffusion des pratiques sur lesquelles nous nous appuyons, permettront aisément de généraliser nos conclusions si elles sont admises.

Le problème posé est le suivant : il s'agit pour l'individu de transmettre par ses propres moyens une prière (naturellement une prière-demande) à une puissance invisible.

La parole est, certes, un moyen très efficace. Une formule usuelle des anciennes inscriptions sémitiques — phéniciennes aussi bien qu'araméennes — est le remerciement du fidèle à la divinité « parce qu'elle a entendu sa voix ». Mais il est un procédé non moins en faveur qui peut se définir ainsi : la puissance invisible se matérialisant ou, si l'on veut, s'incorporant dans certains objets, il suffira de matérialiser la prière et de mettre en contact les deux objets pour que la prière atteigne ou, comme nous disons, touche la puissance invisible.

Ce schéma se complique de pratiques surrogatoires, pratiques d'offrande ou de contrainte, qui augmentent les chances de réussite ; mais, quand les faits sont bien observés, on n'a pas de peine à reconnaître le caractère secondaire de ces pratiques superposées.

L'exemple le plus net, parce qu'il utilise des moyens qui nous sont familiers, est fourni par les Juifs de Palestine. Un procédé très en faveur pour obtenir une guérison ou l'accomplissement d'un vœu quelconque, consiste à rédiger une supplique et à la glisser par un trou *ad hoc* jusqu'aux tombeaux d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de leurs saintes épouses. La tradition place les tombes de ces patriarches dans la mosquée d'Hébron. M. Frédéric Macler a publié plusieurs de ces missives¹ qui constituent

¹ FR. MACLER. — *Correspondance épistolaire avec le ciel. Lettres adressées par les Juifs d'Hébron et des environs aux patriarches*, traduites de l'hébreu et annotées, dans *Revue des Traditions populaires*, février-mars 1905, p. 65-82. M. Macler rapproche justement ces pratiques de celles qui ont cours chez nous dans le culte de Saint Antoine de Padoue.

des types de prières-demandes et dont le procédé d'envoi rappelle celui des *tabellæ devotionis* antiques. Même, certaine de ces lettres demandant que les concurrents du fidèle soient mis en état d'infériorité respire un parfum de *devotio*.

Le Juif de Palestine n'est pas un indigène. Pour étudier les pratiques locales dans leur forme primitive, il faut observer les paysans devenus musulmans. Sous cette enveloppe moderne, M. Clermont-Ganneau a parfaitement mis en évidence le conservatisme de leurs croyances.

« Non seulement les fellahs, comme Robinson le pressentait déjà, ont conservé, par l'érection de leurs *goubbès* musulmanes et grâce à leur fétichisme pour certains grands arbres isolés, l'emplacement et le souvenir de ces sanctuaires que le Deutéronome signale à l'exécration des Israélites entrant dans la Terre promise et leur montre couronnant les hauts sommets, surmontant les collines et s'abritant sous les arbres verts; mais ils rendent presque le même culte que leur rendaient alors les adorateurs des Elohims, ces *kouffars* (villageois : *pagani*) chananéens dont ils sont les descendants. Ces *maqoms*, — c'est ainsi que les appelle le Deutéronome, — que Manassé construisit encore, contre lesquels les prophètes épuisent en vain leurs invectives grandioses, ce sont, mot pour mot, chose pour chose, les *maqams* arabes de nos *goïms* modernes recouverts par ces petites coupoles qui ponctuent si pittoresquement de leurs taches blanches, les horizons montagneux de l'aride Judée ¹. »

Naturellement, ces antiques lieux de culte sont devenus la dernière demeure d'un ancêtre vénéré (*chaikh*), d'un saint (*wéli*), d'un prophète (*nébi*) ou de telle entité mythique plus ou moins flottante comme *Khidr* souvent identifié à Saint Georges. Dans toutes les religions monothéistes les croyances populaires trouvent un refuge dans le culte des morts ou des saints. Aussi, le caractère propre de ces cultes locaux est de rompre les cadres des religions officielles et de réunir dans une même vénération les confessions les plus diverses. Juifs, Chrétiens, Musulmans et, suivant les régions, Druzes ou Nosairis, viennent au même lieu accomplir les mêmes rites : prières, vœux, offrandes, sacrifices. Et tandis qu'on ne laisse pénétrer qu'à regret l'étranger — quand on l'y autorise, — dans une mosquée, on ne lui refuse jamais l'accès du *maqâm*, simple enclos renfermant un cénotaphe que recouvre souvent une petite bâtisse carrée surmontée d'une coupole. C'est que sous le nom juif, chrétien ou musulman, on continue à y adorer le *Genius loci*.

Un exemple suffira à le prouver. En Syrie, à l'est du Djebel Hauràn, sur le *limes* syrien, l'ancien fortin romain qui a nom en-Nemàra, possède un soi-disant tombeau de Chaikh Nemâr. Les Druzes du Djebel Hauràn le vénèrent à l'égal des nomades. A peine avions-nous mis pied à terre pour visiter la ruine que notre guide arabe se rendit pour prier sur le soi-

¹ CLERMONT-GANNEAU. — *La Palestine inconnue*, Paris, 1876, p. 49-50.

disant tombeau. La prière finie, il déposa une pierre sur la tombe et se retira.

Le nom d'en-Nemàra est ancien puisqu'il apparaît dans les textes safaïtiques du début de notre ère. Chaikh Nemâr est une véritable entité mythique; c'est l'éponyme du lieu, le *Genius loci*. Mais c'est, si l'on peut dire, un *Genius loci* à compétence étendue, en somme un dieu local. Car, il faut mettre à un degré inférieur le simple *Genius loci* innomé, le simple *sâhib el-mahâl*¹ « le maître du lieu » que les Arabes imaginent en tout endroit, mais dont le pouvoir est forcément limité puisque, n'ayant pas de nom, il ne peut être invoqué qu'au lieu même.

L'indigène vient au *maqâm*, prie et dépose une pierre sur le mur du sanctuaire ou dans une fente quand il ne déchire pas un bout de son vêtement pour le glisser par la fenêtre ou l'attacher à une des branches de l'arbre qui abrite le sanctuaire. Ces pratiques, souvent décrites, ne sont pas spéciales à l'Orient, mais c'est en Orient et dans l'Afrique du nord qu'elles ont peut-être conservé le plus d'intensité. Récemment, M. Edmond Doutté les a étudiées à nouveau au cours de ses recherches dans le sud du Maroc. Sa monographie est un modèle du genre et elle n'a pas manqué d'attirer l'attention. Le savant explorateur voit dans ces pratiques une transformation du jet de pierres sous l'influence de l'Islam et plus particulièrement du maraboutisme. Il se rallie à l'explication de M. Frazer par l'expulsion du mal, avec cette nuance que l'islamisation tend à convertir le rite en un geste d'offrande².

A notre avis, il y a lieu de distinguer nettement le jet de pierre destiné à chasser le mauvais esprit ou même dans certains cas, comme pense notre M. van Gennep, à lever le tabou, d'avec le dépôt d'une pierre ou d'un haillon sur la tombe d'un saint. Encore moins est-on autorisé à dériver l'un de l'autre. Ces deux rites n'ont de commun que l'usage des pierres, mais comme la pierre n'agit pas par ses vertus propres, le rapprochement est tout superficiel. Si le premier rite s'explique, entr'autres, par l'expulsion du mal, cette explication ne convient pas au second.

Prenons, comme exemple, le cas où l'individu, venant dans le *maqâm* demander au *Genius loci* une bonne récolte, dépose près du cénotaphe un peu de terre de son champ, quelques grains serrés dans un bout d'étoffe ou une écuelle contenant de la farine. Il est difficile d'admettre que le rite tende à l'expulsion du mal.

Toutefois, M. Doutté, à la suite de M. Frazer, s'efforce de l'établir : « Si l'on met dans un nouet de la terre d'un champ cultivé, que l'on veut voir fertile, c'est que la pensée primitive était de concentrer dans cette petite portion du champ tout ce qui peut y avoir de mauvais en lui; même sens primitif dans l'acte de celui qui, pour se procurer une bonne récolte,

h bcollegue

¹ Voir JAUSSEN. — *Revue Biblique*, 1906, p. 97.

² ED. DOUTTÉ. — *Les tas de pierres sacrés et quelques pratiques connexes dans le sud du Maroc*, extrait de *Voyages d'études au Maroc*. Analyse par M. Salomon REINACH, *L'Anthropologie*, 1903, p. 223 et suiv.

porte au marabout un nouet rempli de grains d'orge, ou qui, pour protéger ses troupeaux, va déposer dans le sanctuaire du saint des touffes de laine de ses moutons¹ ».

Le raisonnement est ingénieux; mais il ne s'appuie pas sur des faits précis, il est simplement le fruit d'une généralisation². Nous essaierons de montrer ci-après, par des analogies bien constatées, que le dépôt de terre, de grains ou de farine sur la tombe d'un saint a un tout autre sens.

La difficulté d'expliquer le rite par le transfert du mal est encore plus grande dans le cas où l'on demande un bon voyage ou quand on accomplit le rite au moment de pénétrer sur le territoire du *Genius loci*.

Ce territoire est naturellement défini par le rayon visuel³ et c'est là une des raisons qui font choisir un point élevé pour le sanctuaire. Dès qu'on aperçoit le mur du *maqâm* ou la coupole du *wéli*, on a le sentiment d'être sur le terrain du génie du lieu⁴. A ce moment, dans les exemples correctement rapportés, les voyageurs signalent que les indigènes s'arrêtent, font une prière⁵ et déposent une pierre sur un tas qu'ils supposent en relation avec le génie du lieu.

En somme, le dépôt d'une pierre dans un *maqâm* est d'une autre nature que le jet de pierres; la différence essentielle tient à ce que ce dernier n'est pas accompagné d'une prière. Le premier rite ne peut donc être une islamisation du second. Et cela était évident *a priori* puisque ces deux rites se retrouvent également chez les peuples les plus divers et dans les civilisations les plus distantes.

Quand un indigène dépose une pierre sur le mur du *maqâm* ou sur un tas qui passe pour être en relation avec le *Genius loci*, quand il noue un lambeau d'étoffe à une branche de l'arbre qui abrite le sanctuaire, il accompagne toujours son acte d'une prière. Si on l'interroge adroitement,

¹ DOUTTÉ. — *L. c.*, p. 33.

² H. USENER, *Archiv. für Religionswissenschaft*, 1904, p. 275, repousse également cette théorie. Il suggère, dans le cas du dépôt de terre, une consécration du champ à la divinité (*pars pro toto*) qui doit en assurer la fertilité. Mais une consécration s'accompagne de rites significatifs. De plus, par le fait qu'elle ne s'applique que dans un cas, cette explication est insuffisante. M. HENRI HUBERT, *Année sociologique*, VII, p. 300-301 a également noté l'insuffisance de l'explication par l'expulsion du mal.

³ Cette conception du territoire délimité par le regard est formellement exprimée dans *Genèse*, XIII, 9-11 et 14-15.

⁴ Non loin d'En-Nemâra, dans la Rouhbé. plaine fertile près du Safâ, Chaikh Serâq est un *Genius loci* fort redouté, l'héritier de Zeus Safathèno-; Cf. R. DUSSAUD et FR. MACLER. — *Voyage archéologique au Safâ*, p. 40-43. Tandis que nous cheminions dans la Rouhbé, un de nos guides avisa une outre oubliée sur le bord du sentier et s'en empara. Mais, en remontant à cheval, il aperçut le petit sanctuaire de Chaikh Serâq. Aussitôt, il abandonna son larcin, car Chaikh Serâq l'avait vu.

⁵ Les voyageurs négligent souvent de mentionner la prière qui accompagne le geste. C'est le cas pour la *Zâwiya* marocaine de Moulây Ibrahim où seuls d'entre les auteurs cités par DOUTTÉ. *L. c.*, p. 40, BALL et HOOKER mentionnent la prière avant le dépôt de la pierre.

il est aisé de discerner un cas bien déterminé de matérialisation de la prière.

A Aïn-Fidjé, l'ancienne *Πηγχι*, près de Damas, une paysanne priait s'adressant à l'arbre du *wéli* de Chaikh Ribhân comme elle se fût adressée à Dieu. Interrogée par M^{me} Crawford de Damas, elle répondit qu'elle s'adressait à Dieu tout en parlant à l'arbre et elle expliqua qu'elle attachait un chiffon à l'arbre dans le but d'obtenir que sa prière fût exaucée¹. On voit qu'il n'est nullement question d'expulsion du mal.

D'ailleurs, les explications fournies par les Marocains à M. Doullé ne diffèrent pas sensiblement. La pierre déposée serait, d'après eux, « une sorte de gage du vœu qui a été fait ». « Le dépôt d'une pierre est surtout effectué par ceux qui ont une grâce à demander au saint² ». D'une façon plus précise c'est une matérialisation de la prière-demande. On met la prière matérialisée, pierre ou chiffon, en contact avec le *Genius loci*, matérialisé lui-même par son cénotaphe, par tout ce qui le touche ou l'approche comme le mur du *maqâm* ou l'arbre qui l'abrite. Souvent, l'esprit divin est plus spécialement matérialisé par le linteau, le montant ou le seuil de la porte d'entrée. C'est pourquoi quand on sacrifie en son honneur, on enduit le linteau, les montants ou le seuil du sanctuaire avec le sang de la victime tout comme les anciens Syriens enduisaient de sang le bétyle. C'est pourquoi encore les prêtres de Dagon sautaient par-dessus le seuil du temple.

Quand au lieu d'une pierre ou d'un chiffon, on dépose de la terre de son champ ou un paquet de grains, c'est pour mieux exprimer l'objet du vœu. Les Juifs modernes de Palestine pensent que l'écriture est plus efficace.

Le rite, nous l'avons dit, peut se compliquer d'une offrande ou d'une formule de contrainte³. L'idée de contrainte perçue dans l'acte de nouer un chiffon à l'arbre. L'idée d'expulsion du mal est réelle dans le cas où le malade, avant de la déposer, se frotte le corps avec la pierre. Mais ces notions ne font que se superposer à la matérialisation de la pierre.

Il nous faut parer à une objection grave. Nous avons établi que la matérialisation de la prière était pratiquée actuellement par les indigènes d'Orient. Mais cette conception est-elle primitive?

¹ Rapporté par CURTISS — *Ursemitische Religion*, p. 98. Nous signalons tout particulièrement cet exemple, car il se présente dans des conditions d'observation excellentes : une femme indigène interrogée dans sa langue par une femme habitant le pays et lui répondant en toute confiance. La femme indigène ne distinguait plus entre le Saint et Dieu. La conception de l'arbre incorporant la divinité, si nettement exprimée, peut s'illustrer par les scènes qui, dans les civilisations les plus diverses, figurent l'adoration d'un arbre ou encore être comparée aux anciennes expressions grecques de *Enfendros*, *Dendritès* ou *Dendritis* appliquées à telle ou telle divinité. De nombreuses légendes peuvent aussi être rapprochées.

² DOUTTÉ. — *L. c.*, p. 45.

³ DOUTTÉ. — *L. c.*, p. 36-37, cite une de ces formules.

Nous n'hésitons pas à l'affirmer et nous croyons pouvoir le démontrer par comparaison avec les observations de prière matérialisée faites en Amérique, entr'autres par M. Solberg chez les Indiens Hopi de l'Arizona¹. Ces Indiens emploient le bâtonnet de prière qu'ils appellent *baho*. Ils le préparent suivant des rites compliqués, avec des cérémonies purificatrices qui en font un objet sacré. Au *baho* sont toujours attachées des plumes destinées à porter la prière. En réalité, ce sont les plumes qui matérialisent la prière. Elles correspondent au chiffon ou à la pierre des indigènes d'Orient, tandis que le bâtonnet est l'intermédiaire sacré qui répond à l'arbre ou au mur des *maqâms* d'Orient. Souvent, pour préciser la demande d'une bonne récolte, les Indiens Hopi joignent au bâtonnet muni de plumes, un petit sac en feuilles de maïs, rempli de graines ou de farine. Ou encore, ils peignent des cercles noirs sur le bâtonnet de prière pour obtenir la pluie; ils peignent le bâtonnet en vert pour faire croître les plantes, etc. En un mot, ils pictographient leur prière.

Il apparaît que le rite, encore si vivace dans l'Afrique du nord et en Orient, est de tout point comparable au rite des Indiens Hopi de l'Arizona. La seule différence réside dans l'intermédiaire qui incorpore ou matérialise l'esprit divin. Ici, l'objet est fabriqué, mais on lui confère par des cérémonies appropriées le caractère sacré tandis qu'en Orient, ce caractère résulte naturellement du contact de l'arbre ou du mur avec l'esprit du Saint enterré auprès.

Nous avons vu que les Juifs de Palestine matérialisaient leur prière par l'écriture. Entre cette pratique d'un ordre relativement élevé et les matérialisations grossières des paysans de Syrie, il y a des degrés tels que la représentation figurée du désir par la pictographie ou même en nature. Etant donné son caractère très primitif, on peut conjecturer que la matérialisation de la prière a joué, à côté d'autres procédés magiques déjà signalés¹, un rôle important dans les manifestations d'art primitives et dans l'élaboration des écritures pictographiques. Certains objets néolithiques à caractères pictographiques, particulièrement les bâtonnets d'ivoire, pourraient être des prières-demandes matérialisées. Peut-être aussi, les soi-disants bâtons de commandement.

19
Nous répétons, en terminant, qu'il serait facile de relever dans les civilisations les plus diverses des survivances de prière matérialisée. Ainsi, le cierge que l'on met — c'est l'expression consacrée, — à Notre-Dame-des-Victoires n'est qu'une matérialisation de la prière² qui équivaut à la

¹ O. SOLBERG. — *Archiv. für Anthropologie*, 1905, p. 48 et s.; résumé du D^r LALOY, *L'Anthropologie*, 1905, p. 711-712.

² En particulier par M. Salomon REINACH, *l'Art et la Magie*, dans *Cultes, Mythes et Religions*, I, p. 125-131 et par notre collègue, M. le D^r Capitan.

³ Voici le texte de la prière qui accompagne le dépôt d'un cierge et l'expression du désir devant l'image de Notre-Dame-des-Victoires. On remarquera la curieuse formule de contrainte du début : « Souvenez-vous, ô très miséricordieuse Vierge Marie, que l'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre sainte pro-

Pierre ou au chiffon des Orientaux. Par cet exemple on saisira mieux l'erreur dans laquelle on tombe quand on rattache au jet de pierres le dépôt d'un objet sur la tombe d'un saint musulman.

Discussion.

M. Ed. FOURDRIGNIER. — A propos des cierges de N.-D. des Victoires, il y aurait peut-être lieu ici de rappeler que cet usage de brûler des cierges, encore très répandu, a conservé des souvenirs populaires permettant de fixer une date assez précise sur son origine et son introduction dans les cérémonies du culte.

Ainsi, à Arras, en Artois, il existe comme objet de vénération celui de la *Sainte-Chandelle*. D'après la tradition ce serait un cierge miraculeux qui aurait été déposé dans la nuit du 26 mai 1105 aux pieds de l'autel de N.-D. de l'Aurore situé dans la Cathédrale. A cette époque une peste désolait la région; c'est à la suite de prières publiques pour conjurer cette calamité qu'eurent lieu plusieurs miracles. Pour perpétuer leur souvenir des pèlerinages furent établis, tels que : à Cambrai celui de N.-D. de Grâce; à Lille celui de N.-D. de la Treille; à Valenciennes celui de N.-D. du Saint Cordon, etc.... Tous ces faits se rapportent au XI^e et XII^e siècle.

Mais pour l'usage des cierges il paraît plutôt remonter aux premiers siècles du christianisme et nous être venu de l'Orient.

Dans la célèbre mosquée de Cordoue, commencée en 786 par le calife Abdérame sur l'emplacement d'une première église chrétienne du temps des Goths, précédée elle-même par un ancien temple à Janus, parmi le nombre considérable de luminaires que l'on y employait, il y avait aussi un cierge colossal en cire qui brûlait près de l'Iman. C'était un des nombreux emprunts des Arabes au culte chrétien d'Orient et d'Egypte par imitation au cierge que l'on plaçait dans les églises primitives près du Jubé, sans doute pour éclairer l'officiant quand il lisait.

Or, d'après les auteurs, ce fut à Bagdad, au temps du calife Almanzor, que l'on commença à faire usage dans l'éclairage de la cire qui se substituait à l'huile employée antérieurement.

Si d'après ces relations, l'usage des cierges dans les cérémonies du culte remonterait en Orient au VIII^e siècle, cette innovation pourrait bien avoir une origine toute occidentale et autrement lointaine.

On sait qu'en ce qui concerne la cire, pour le moulage et la fonte de pièces très délicates en bronze, puis aussi pour l'éclairage, déjà depuis des temps fort reculés les peuples scandinaves n'en ignoraient aucun secret.

Il est assez curieux de constater dans l'histoire des peuples, comment

tection ait été jamais abandonné. Remplie et animée d'une pareille confiance, ô Mère des mères, j'accours et je viens à vous. Je me prosterne à vos pieds et vous prie d'exaucer ma prière. Sainte Vierge Marie, ayez pitié de moi; Sainte Vierge Marie, ayez pitié de moi; sainte Vierge Marie, exaucez ma prière. »

des coutumes religieuses longtemps accréditées ont perdu maintenant toute signification et au contraire, comment des pratiques fort simples ont pris une place considérable dans les croyances. Tels sont les cierges matérialisant la prière et pouvant par leurs flammes faire obtenir des grâces particulières.

M. C. LEJEUNE. — La prière est essentiellement un acte intéressé, *do ut des*, c'est un contrat qui se conclue par la prononciation de paroles magiques qui obligent inéluctablement la divinité ou son émanation envers celui qui a accompli les rites, gestes et récitation de formules.

Le dépôt d'un objet matériel dans l'endroit consacré au *Genius loci* me paraît être l'équivalent de la signature d'un contrat, c'est lui qui constate l'accomplissement du rite et qui doit rappeler à l'être divin qu'il se trouve engagé vis-à-vis du postulant.

Ceci ne contredit en rien la théorie de notre collègue M. Dussaud, dont la compétence nous est bien connue et dont nous suivons toujours avec intérêt et profit les substantielles conférences et les remarquables communications.

MM. VINSON, ATGIER, HUGUET, BLOCH et MANOUVRIER prennent également la parole.

M. R. DUSSAUD. — Les observations présentées par nos savants collègues constituent de précieuses confirmations des considérations que je viens d'émettre devant vous et qui n'ont d'autre but que d'appeler l'attention sur les pratiques, encore en usage, de prière matérialisée. A ma connaissance, cette notion n'avait pas été appliquée aux pratiques religieuses de l'ancien monde et elle fournit l'explication cherchée des gestes superstitieux tels que le dépôt de pierres ou chiffons sur les tombes de saints. Même dans le cas où le dépôt revêt le caractère d'une offrande, l'idée essentielle est la matérialisation de la prière. Sur ce point, je crois que nous sommes tous d'accord. H. e.

Je n'aurai qu'une réserve à faire au sujet des ex-voto qu'on doit éviter de confondre avec la prière-demande matérialisée, dans la plupart des cas tout au moins car leur forme varie à l'infini. En général, l'ex-voto sert à acquitter un vœu, c'est une action de grâces. J'écarterais aussi, parmi les rapprochements qui ont été présentés, les fétiches en général, les porte-bonheur, le buis béni, car ils ne rentrent pas dans les termes exacts du problème tel qu'il a été posé en débutant.

Je crois avec M. Lejeune que la pierre déposée sert à prolonger la prière; mais, précisément, cela exige que cette pierre soit considérée comme une matérialisation de la prière. De plus, on ne peut négliger le soin que l'indigène apporte à assurer le contact de la pierre avec l'esprit divin matérialisé. On sait toutes les conséquences que les primitifs et le populaire tirent du contact et toutes les précautions, toutes les interdictions dont ils l'entourent. Dans le cas particulier qui nous occupe, c'est le contact qui est efficace.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 15, PARIS.

MÉMOIRES

(9 volumes grand in-8°).

Première série, (trois vol. 1860-1868). Les tomes I et II sont épuisés.

Deuxième série, (quatre vol. 1873-1893.)

Le volume est vendu par l'éditeur 16 francs (port en sus).

Un certain nombre de fascicules isolés de ces deux séries sont en vente au siège de la Société, au prix de 2 fr. 50.

Troisième série, (deux vol. 1894-1902).

Dans cette série chaque travail forme à lui seul un fascicule distinct qui pourra être acquis séparément au prix de 2 centimes la page. (Port en sus).

BULLETINS

(40 volumes in-8°.)

Première série, (six vol. 1859-1865).

Cette série, réduite à un petit nombre d'exemplaires, ne peut être cédée qu'avec les deux suivantes au prix total de 420 fr.

Deuxième série, (douze vol. 1866-1877). Prix de la série complète. 180 fr.

Troisième série, (douze vol. 1878-1889). Prix de la série complète. 180 fr.

Quatrième série, (dix vol. 1890-1899). Prix de la série complète. 100 fr.

Les volumes des années 1881 à 1886 et 1890 à 1899 se vendent . . . 10 fr.
7 fr. pour les membres de la Société) et les fascicules dépareillés : 2 fr.

BULLETINS & MÉMOIRES

Les Bulletins de la Société d'Anthropologie sont publiés, depuis 1900, sous le titre de *Bulletins et Mémoires* :

Chaque année forme un volume grand in-8° publié en 6 fascicules.

Cinquième série, commencée en 1900.

Abonnement 12 fr. (le port en sus). Le fascicule 2 fr. 50.

La table générale des publications de la Société de 1860 à 1889

(vol. in-8° de 240 pages) se vend séparément 6 francs

(4 fr. pour les membres de la Société).
